

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 32 portant mutation des adjoints principaux des services civils.

n° 32

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 août 1943

Numéro JO
n° 16 du 15/08/1943

Date du numéro
15 août 1943

VISAS

Le Commissaire aux Colonies.

Vu le décret du 7 Juin 1943 portant création du Commissariat aux Colonies, Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. ROUSSEL. Adjoint Principal des Services Civils des Colonies, en service à la Côte Française des Somalis, est mis à la disposition du Gouverneur Général de l'Afrique Equatoriale Française. Art. 2

- M. SOUBIELLE. Adjoint Principal des Services Civils des Colonies, en service en A.E.F., est mis à la disposition du Gouverneur de la Côte Française des Somalis. CREDITS NECESSAIRES POUR L'EXECUTION DES SERVICES MILITAIRES PENDANT LES MOIS D'AOUT ET SEPTEMBRE 1943.